Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215602152-20260609-DE20260602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°20260602

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt six
le: 1er juin
Pour : 15 Contre :0 Abstention :0
Le Conseil municipal de la commune de SAINT-GONNÉRY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de
M. Claude VIET
Date de la convocation : 27 Mai 2026
PRESENTS : MM VIET C- ANGER M- SCHNAIDERMAN C- BIDAN D – RENOUARD R- ETIENNE R – CALME M- LE ROUX N- GUIHARD P- COLLET C- LE BIHAN L- CHEVALIER N- MENEC A – CAILLERE A – HUET P.
Secrétaire : ANGER M.
ABSENTS :

Subventions aux Associations 2026

Après discussion le conseil municipal vote les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
ST Gonnery Animations	100,00€
Stade Gonnérien	750,00€
Associations des Anciens Combattants	150,00€
Société de Chasse	150,00€
Club des retraités loisirs et Amitiés	150,00€
Pêche et loisirs	50,00€
Théâtre Saynète Bien	100,00€
Palets Croixanvec/St Maudan/StGonnery	50,00€
Flairs et Crocs	50,00€
Saint GOL'RY, Association des Jeunes	150,00€

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215602152-20260609-DE20260602-DE

ASSOCIATIONS HORS COMMUNES	
Réseau des Ecoles Publiques	350,00€
Ass. Loudéac Pontivy Marathon Semi-Marathon	500,00€
Association des Maires ruraux 56	**145€**
Associations des Maires	**388,85€**
Novagri	70,00€
Banque Alimentaire	80,00€ adhésion
Restos du Coeur	100,00€
Accueil et Partage	100,00€

Pour l'association des Anciens Combattants, le conseil municipal approuve la prise en charge du remplacement d'un drapeau pour l'année 2026.

Pour le Club Loisirs et Amitiés, le conseil municipal réexaminera l'octroi d'un complément de subvention pour les cours de gym douce suivant les justificatifs présentés par l'association.

Pour Flairs et Crocs : le conseil municipal refuse de majorer le montant de la subvention.

Ecole Sainte-Anne : le conseil municipal approuve la participation de 10% pour les frais de séjour du voyage de fin année scolaire prévu sur deux jours en juin, 176€ X 30 élèves gonnériens x 10% = 528€ , sous réserves des justificatifs présentés.

Affiché le 8 Juin 2026
Pour extrait certifié conforme,
Saint-Gonnery, le 8 juin 2026
Le Maire,
Claude VIET.

